



premiere demande d'une carte de résident

Par **dhahbia**, le **30/03/2010** à **17:34**

bonjour,

je réside en France depuis 2004 en situation régulière et j'étais titulaire de trois cartes de séjour "étudiant" pour l'année 2004, 2005 et 2006 à partir de 2007 j'ai procédé à un changement de statut et j'avais deux cartes de séjour "commerçants" pour 2008 et 2009. ma carte de séjour expire fin avril, lors du rendez-vous du renouvellement j'ai demandé si je peux solliciter une carte de résident sachant que je suis de nationalité tunisienne donc il me suffit trois titres de séjours consécutifs (1 "étudiant" et 2 "commerçant" pour mon cas), or la dame qui m'a reçu ma dit que les années des études ça comptent pas et il faut je patiente encore un an pour demander une carte de résident. je voudrais savoir si c'est vraiment ils prennent pas en considération le statut étudiant bien que sur le site de la préfecture il n'y a aucune précision à ce niveau

(Vous avez été titulaire d'au moins 5 cartes de séjour temporaire consécutives et vous demandez une carte de résident valable 10 ans:

ATTENTION ! les ressortissants des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo Brazzaville, Cote d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo et Tunisie doivent avoir été titulaire d'au moins trois cartes de séjour temporaire, ainsi que les ressortissants marocains et algériens, sous certaines conditions.)

Merci de m'éclairer sur ma question.

Par **loilg**, le **04/06/2010** à **23:22**

HerveDu75, vous faites de la publicité pour ce site.

Ne prenez pas les gens pour des dupes !!!!